
Bien vivre à Savigny

Urbanisme et logements sociaux.

Notre ville présente un déficit de plus de 1100 logements sociaux pour atteindre les 25 % imposés par la loi. Longtemps, la préfecture a simplement fait payer une amende aux communes en déficit, ce qui a laissé à penser qu'on pouvait se soustraire à la loi. C'est l'inaction de ces dernières années qui est la cause de cette situation.

Aujourd'hui, pressée par la loi DALO de 2007, la préfecture, qui peut désormais être sanctionnée financièrement, force les collectivités à résorber leur retard en matière de logement social.

Aux affaires, nous avons limité la construction aux 648 logements sociaux exigés par la préfecture à l'horizon 2024, Nous avons ciblé les petits programmes avec un nombre de logements limités le long des axes structurants, dans les zones UB et UG du PLU et dans des secteurs où seul le logement libre est présent. Le but était de recréer de la mixité et non des concentrations de logements sociaux.

C'est dans ce cadre que nous avons signé un permis de construire pour 31 logements sociaux au 323-325 avenue A. Briand.

La nouvelle majorité a cru bon de modifier ce programme qui devient 16 logements sociaux et 15 non sociaux. Cette modification pose plusieurs questions :

Quelle contrepartie a été demandée au promoteur qui va largement augmenter les bénéficiaires de son programme ?

Une telle opération de 31 logements ne rattrape que 8,25 logements sociaux car les 15 logements intermédiaires vont augmenter notre déficit de logements sociaux. En gardant le même rapport dans les 9 prochaines années, il faudrait construire plus de 4000 logements pour atteindre l'objectif des 25%. Faute de foncier disponible, la préfecture nous imposerait alors de déclasser la zone pavillonnaire pour permettre la construction de collectifs de 4 étages ou plus. Est-ce vraiment ce que les Saviniennes et les Saviniens souhaitent alors que nous manquons d'équipements et que nos rues sont trop étroites pour une population plus dense ?

La nouvelle majorité s'apprête à construire plus et finalement à détruire une part importante du secteur pavillonnaire qu'elle prétend protéger. Le programme de 98 logements, en plein secteur pavillonnaire rue Gambetta, lui aussi mixte (qui va donc que peu participer au déficit de logements sociaux), n'en est que le premier épisode. Il faut aborder ce dossier avec courage et détermination. Ne rien faire ou faire trop peu en matière de logements sociaux n'est plus une option, cela nous condamnerait demain.

Retrouvez-nous sur notre site www.bienvivreasavigny.org

Groupe BVS : Lydia BERNET, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Nathalie COETMEUR, Jean-Marc DEFREMONTE, Bruno GUILLAUMOT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Jacques SENICOURT

Osons Savigny

Le mal des transports ?

Fin 2023, le T12 entrera en service entre Evry et Massy entraînant une dégradation de l'offre de transport pour Savigny !

Les trains CIME seront terminus à Juvisy. Depuis Savigny un changement à Epinay sera nécessaire pour rejoindre Massy à une fréquence encore inconnue.

Sans arrêts sur les T12 et T7, non concernée par l'éventuel prolongement de la ligne 14, Savigny est l'oubliée des projets de transports en commun !

Nous sommes attentifs sur l'expérimentation des trottinettes électriques pour apporter des solutions de mobilité sans oublier l'aménagement de nouvelles pistes cyclables.

Aude Hernandez et Christophe-Reynald Michel.
Conseillers municipaux du groupe
"Osons Savigny".

Vivons Savigny Autrement, avec Olivier VAGNEUX

Tribune envoyée dans un format non-conforme à l'article 32 du règlement intérieur du Conseil municipal voté le 15 décembre 2022.

Olivier VAGNEUX · olivier@vagneux.fr
vagneux.fr · 06.51.82.18.70

Les textes publiés sous cette rubrique le sont sous l'entière responsabilité de leurs auteurs, dont l'expression est libre et n'engage ni la rédaction, ni la direction de la publication. Ils s'interdisent les propos injurieux ou diffamatoires à l'égard des personnes ou des institutions et s'obligent au respect des lois et règlements en vigueur, notamment ceux ayant trait aux publications de presse.

Rassemblons Savigny ! - Majorité municipale

Stop aux violences faites aux Elu(e)s !

Il n'y a pas une semaine où il n'est relaté un fait de **violence physique ou verbale** envers un Elu de la République.

Après l'incendie volontaire du domicile du Maire de Saint-Brévin-Les-Pins (Loire-Atlantique), qui a choqué tous les Français, c'est le maire d'Orsay qui fut agressé récemment, lors d'une réunion publique.

Menaces, intimidations, messages virulents reçus par mail, via les réseaux sociaux (personnels des Elus), les exemples sont nombreux et **glacent le sang**.

L'engagement des Elus au service de l'intérêt général s'en retrouve largement « pollué » par des comportements individuels ou collectifs inacceptables et injustifiables. L'Association des Maires de France (AMF) a d'ailleurs indiqué qu'une accélération indéniable des faits de violence signalés avait augmenté de 32 % entre 2021 et 2022 et le phénomène prend encore plus d'ampleur entre 2022 et 2023.

Bon nombre d'élus font face à des incivilités aux grandes agressions qui minent chaque jour, un peu plus leur engagement, leur mandat et la démocratie.

Les démissions sont également de plus en plus nombreuses et doivent nous alerter. L'engagement citoyen et politique est un choix mais les Elus ne choisissent jamais d'être la cible de comportements outranciers et violents.

Au sein de notre équipe, nous revendiquons d'être des Elus « à portée de baffes », sur le terrain, conscients des difficultés de leurs administrés et faisant au mieux avec les contraintes administratives, financières et humaines. Mais rien ne justifie les comportements dont nous sommes parfois la cible.

S'en prendre aux Elus, peu importe leur obédience politique, c'est s'en prendre aux institutions françaises. C'est piétiner un peu plus nos valeurs républicaines et notre démocratie. Les Elus locaux, sont en première ligne, renoncer à les protéger, à ne pas dénoncer, à ne pas qualifier pénalement les agissements seraient une grande erreur.

L'AMF rappelle que le Maire peut bénéficier, en cas de menaces, du régime de circonstances aggravantes en tant que personne investie d'un mandat public. Mais elle demande que le délai de prescription pour les menaces sur les réseaux sociaux, actuellement de trois mois, soit étendu. L'association plaide également pour que les peines soient alourdies et corrélées sur celles qui s'appliquent en cas de violence contre des policiers ou des gendarmes.

Si la société se fracture un peu plus de jour en jour, **il est de notre devoir de ne pas reculer**. De ne pas transiger, d'être les gardiens de la République, voilà les **missions quotidiennes qui nous incombent. Rétablir l'autorité, le respect envers les Elus et les institutions, c'est également regagner la confiance des citoyens en leurs représentants.**

Nous nous y attelons chaque jour. Répondre aux questions (sans forcément donner les réponses attendues), expliquer le rôle des Elus, les compétences et leurs pouvoirs de décisions, permettre à tous de s'exprimer est redevenu indispensable. **Le débat, la saine contestation, la contradiction font de nous de meilleurs représentants capables de comprendre, d'entendre les opinions divergentes et de les prendre en compte.**

Rien ne se fait seul, vous avez tous votre part à prendre au sein du débat démocratique et citoyen. C'est pourquoi nous avons mis en place les Comités de quartiers, lancé notre premier budget participatif ou nous organisons de nombreuses réunions sur site ou visites de terrain pour aller à votre rencontre.

Vous pouvez compter sur nous !

Les élus du groupe « Rassemblons Savigny ! »